M. Trystram répond. Il y a un contrat positif, dit-il. Qu'est-ce-il ? Personne de nous ne l'a vu. Que le Conseil général s'ajourne jusqu'à ce qu'il en ait pris parfaite connaissance.

M. L. Legrand (de Lecelles) pense qu'il ne s'agit pas seulement, ici, d'une grosse affaire qu'il faille traiter autrement que les autres. Grosses ou petites, le Conseil général doit les instruire toutes et, conformément aux précédents, celle-ci doit être renvoyée au 5e bureau qui pourra, après une étude complète de la question, prendre dans tous les arrondissements les membres chargés d'aider M. le préfet dans son travail. Il ne faut pas oublier, du reste, que le contrat en question est toujours et nécessairement conditionnel, jusqu'à ratification par le Conseil général. Il n'y a donc pas péril en la demeure.

M. L. Legrand (Valenciennes) s'étonne qu'on veuille dessaisir le 5e bureau. Il appelle choquante cette dérogation aux précédents.

Pourquoi agit-elle lieu ? Il dénie à M. le préfet le droit de procéder seul aux négociations à intervenir, il rappelle que quand ces négociations ont été commencées, elles ont eu lieu entre M. Léon Say, membre du conseil d'administration de la Compagnie du Nord, aujourd'hui ministre des finances, et les membres du 5e bureau, devant lesquels il s'est présenté directement.

M. le préfet répond que là n'est pas la question. Le préfet représente en effet le pouvoir exécutif, le Conseil général, le pouvoir législatif. Au préfet, il incombe de préparer les affaires et de les soumettre au Conseil, qui les approuve ou les rejette. C'est ainsi qu'en a jugé le Conseil d'Etat à propos d'une délibération prise par le Conseil général du Rhône sans que le préfet lui en eût présenté le projet. Le préfet du Nord exercera donc ce qui est son droit et, suivant son devoir, il recevra la convention à examiner et la mettra sous les yeux du Conseil général. Sa présente demande était du reste toute officieuse.

M. Mailliet soutient la demande de M. le préfet. Il n'a en aucune manière voulu dessaisir le 5e bureau de la question, d'autant plus que ce même bureau a, dans une circonstance analogue où il s'agissait des chemins de terre, nommé une commission spéciale chargée de lui présenter un rapport.

Un grand nombre de membres demandent la clôture.

M. Trystram parle contre la clôture. Il invoque de nouveau cette raison que le Conseil général doit, avant tout, connaître ce dont il s'agit.

La clôture est prononcée à une grande majorité.

M. L. Legrand (Valenciennes) a la parole pour un rappel au règlement. Il dit que la demande de renvoi au bureau est de droit, du moment qu'elle est faite.

M. le président. — Le renvoi au bureau n'est contesté par personne. Le Conseil général est seulement appelé à se prononcer sur la demande officieuse de M. le préfet.

M. le préfet retire sa proposition.

M. Mailliet fait remarquer que M. le préfet n'a jamais demandé autre chose qu'une aide, pour étudier avec lui les documents à fournir au 5e bureau, et que si cette proposition n'eût pas été faite on aurait dû la faire au sein même de l'Assemblée.

M. de Marsilly parle de nouveau pour que la demande de M. le préfet soit renvoyée au 5e bureau.

M. Saydoux voudrait que les arrondissements dont les conseillers sont absents soient représentés par d'autres membres en nombre égal. — Cette proposition est adoptée.

M. Jules Brame insiste pour que le texte du traité soit mis, avant toute délibération, sous les yeux de chacun des membres du Conseil général, afin que tous, après études, puissent venir apporter leurs observations au bureau compétent sur cet acte d'une si grande importance.

M. le préfet dépose le dossier relatif à cette affaire pour qu'il soit mis sous les yeux du 5e bureau, et, en attendant la solution, il présente au Conseil une demande concernant la gendarmerie de Maubeuge, et il le prie de donner son avis sur diverses bourses départementales à concéder. — Renvoyé au 3e bureau.

M. Desrousseaux propose au 3e bureau de se réunir après la séance. — Accepté.

M. Trystram voudrait être renseigné sur les négociations entamées avec la Belgique relativement à l'approfondissement d'un canal. — Renvoi à demain.

M. le préfet annonce qu'il fera tous ses efforts pour faire distribuer demain matin à domicile un exemplaire du traité passé avec la Compagnie du Nord, à tous les membres du Conseil général.

M. Joos parle au milieu du bruit sur le port de Dunkerque. Aucune de ses paroles ne peut arriver jusqu'à nous.

M. de Carnière croit qu'il serait bon, pour gagner du temps, que le 5e bureau se réunît demain matin à 9 heures et que la séance publique eût lieu à 1 heure, afin qu'il reste assez de temps pour examiner la question.

M. le président propose la réunion du bureau à 9 heures et la réunion publique à 3 heures. — Adopté.

A 3 heures 20 m., la séance est levée.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Par décret du 20 décembre 1875, M. le maréchal président de la république a daigné conférer la croix de la Légion-d'Honneur à M. le docteur Bribosia, médecin en chef de l'institut ophtalmique de Namur, membre de l'académie royale de médecine de Belgique. Le décret vise les nombreux services rendus par ce spécialiste dans l'établissement qu'il dirige, à la classe indigente des départements du Nord de la France.

Cette nomination sera accueillie avec faveur de notre département. On sait, en effet, qu'un grand nombre de malheureux aveugles indigents de ce pays s'adressent à cet institut.

—

Voici les résultats du second tour de scrutin pour la nomination des quatre juges du tribunal de commerce de Lille :

Electeurs inscrits, 1,047
Votants, 60.

Sont élus juges : MM. Jules Schoutteten, 60 voix; — Ch. Huet, idem; — Paul Giraud, idem; — H. Labbe, idem.

—

Des médailles d'argent ont été décernées aux personnes suivantes qui se sont distinguées par des actes de dévouement et de courage :

2e classe. — M. Goguillon (Antoine), ouvrier attaché à la compagnie des mines d'Anzin; novembre 1875 : a été blessé en opérant le sauvetage d'une femme tombée dans un puits.

1re classe. — M. Doosche (Emmanuel), gardien du cimetière Saint-Roch à Valenciennes; 19 juin 1872 : a essuyé trois coups de feu en arrêtant un individu surpris en flagrant délit d'attentat aux mœurs. S'est en outre distingué dans un incendie en 1873. — Déjà titulaire d'une médaille en argent de 2e classe.

2e classe. — Prévost (Désiré), caporal de sapeurs-pompiers à Valenciennes; 3 novembre 1875 : a arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture.

—

La femme Malvina Baelen, l'inculpée dans l'assassinat de la rue Nationale, a été amenée cette après-midi à une heure et demie, sur le théâtre du crime. Aussitôt que le bruit se répandit dans le quartier de la Grande-Place que la voiture stationnée non loin du café-restaurant Dette avait amené l'accusée, un énorme rassemblement se forma et des cris de menace furent proférés. On nous assure même qu'une des glaces du sapin fut brisée d'un coup adressé évidemment à la triste héroïne qui venait d'en sortir. En tous cas, du premier étage du restaurant où on venait de la faire monter, elle a pu entendre les expressions énergiques et non déguisées de l'indignation publique, surtout au moment où vint à passer le *car* n° 1 de la ligne D. celui-là même que desservait la malheureuse victime.

Le juge instructeur fit répéter en sa présence, par l'inculpée, la scène du meurtre telle qu'elle prétend l'expliquer.

Il paraît être résulté de cette séance, qui a duré plus de deux heures, que, vaincue par l'évidence, la femme Baelen est enfin entrée ce soir dans la voie des aveux.

La justice avait déjà recueilli d'ailleurs le témoignage de M. F..., retenu deux jours par elle et relâché seulement hier soir.

Or, F... raconta qu'étant descendu pour satisfaire un besoin, il trouva en rentrant la femme Baelen et Del... en discussion très-vive. La femme accusait D... de l'avoir soufletée, et, furieuse, elle avait planté un poignard dans la table en proférant des menaces. A cette vue, M. F..., indigné, protesta qu'il ne resterait pas un instant de plus en pareille compagnie et il se hâta de partir.

Ce serait donc à ce moment que, dans un accès de fureur, elle aurait frappé D... aux trois quarts ivre et incapable de se défendre. Elle aurait, en effet, rejoint M. F... à peine arrivé au kiosque formant le coin de la rue Esquermoise. Là, elle lui aurait dit qu'il fallait excuser un mouvement de vivacité. Que D... l'avait frappée et qu'en représailles elle l'avait blessé, mais légèrement. M. F... n'en voulut pas entendre plus et la laissa sans écouter toutes ses explications.

Nous ignorons, dit le *Mémorial*, jusqu'où sont allés les aveux de la femme Baelen. Elle n'a pas, notamment, dit encore où elle a jeté le poignard dont elle s'est servi.

—

Un sieur L., ouvrier mécanicien qui demeurait rue du Beau-Chêne, vient d'être arrêté sous l'inculpation d'escroquerie commise au préjudice d'un marchand de déchets de la rue de l'Alma.

—

Un bracelet a été trouvé aux abords de la place de la mairie de Roubaix, par une petite fille de Croix, qui l'a remis entre les mains d'un garde-champêtres de sa commune.

—

Un ouvrier maçon de Rolleghem (Belgique) le nommé Désiré Vandevenne, avait été expulsé il y a deux ans, après une condamnation pour vol. Rentré à Roubaix, il vient d'y être arrêté. Il prétend n'avoir passé qu'une nuit ici.

—

Par ordre du commissaire de police du 3e arrondissement, un agent a procédé hier, rue Ste-Elisabeth, à l'arrestation d'une tisserande de 19 ans, nommée Amélie C.., qui est soupçonnée d'un vol d'effets d'habillement.

—

Dans la journée d'hier, ont passé par Tourcoing, escortés de la gendarmerie, huit belges reconduits à la frontière pour y être remis entre les mains des autorités de leur pays.

—

Le même jour, a été extradé de Belgique et remis entre les mains de la gendarmerie, Herman Fatras, âgé de 23 ans, se disant négociant et né à Bryelles (Belgique), mais d'origine française. Cet individu, inculpé de vol a passé à Tourcoing et de là dirigé sur Lille pour y être écroué.

—

Le 2 janvier, on a retiré du canal le cadavre du nommé M. Josse, âgé de 35 ans, facteur rural faisant le service dans les communes de Tétéghem, Uxem, etc. Le 1er janvier, vers six heures du soir, il quittait un de ses amis près de Rosendael, et, quelque après, trompé par l'obscurité, il tombait dans le canal.

—

Un de nos confrères parisiens publie quelques avis aux amateurs de cigares :

« Les fumeurs sont quinteux, dit-il. Ils se plaignent toujours de la qualité du tabac. On les voit hésiter, choisir, flairer, palper les cigares, chacun suivant leur goût. Les cigares de dix centimes, qui sont en ce moment les plus recherchés et dont la vente est considérable, présentent ce qu'on peut appeler des veines, c'est-à-dire des irrégularités dans la couleur. Cela tient tout d'abord à la feuille qui peut être plus ou moins bonne; car, on ne l'ignore pas, dans les tabacs, comme dans les vins, il y a les bonnes et les mauvaises années. Les cigares de dix centimes sont composés de tabacs originaires du Brésil et du Mexique. Seule, l'enveloppe très fine, très souple, est composée de tabacs indigènes. Ceux donc qui perdent leur temps à choisir des cigares ou noirs ou blonds, ou foncés, font œuvre vaine. Au plus, est-ce au bout, à l'endroit où le cigare est coupé, que l'on peut s'assurer de la couleur de tabac, souvent très différente de celle de l'enveloppe.

—

Il n'est pas d'élève en histoire qui, au récit du siége de Calais, n'ait regretté que, sur les six bourgeois de la ville qui ont offert leur vie pour fléchir le vainqueur, il en soit deux dont, suivant l'expression consacrée, l'histoire n'a pas conservé le nom.

Les noms viennent d'être révélés par un manuscrit de Froissard, trouvé dans la bibliothèque du Vatican à Rome, par M. Kervyn de Lettenhove, savant belge. Les six héroïques bourgeois de Calais étaient Eustache de Saint-Pierre, Jean d'Aire, Jacques et Pierre de Wisant, auxquels le manuscrit précité ajoute Jean de Fiennes et Andrieux d'Andre.

Voilà une injustice réparée.

État-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 janvier. — Joseph Cornil, rue du Luxembourg, 1. — Alfred Gyde, rue de l'Hermitage, 4. — Etienne Florquin, rue de Lille. — Jules Cau, rue de Tourcoing, 31. — Marie Heuls, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Trompette. — Eugénie Fruit, rue de Blanchemaille, 56. — Anna Vienne, Grande-rue prolongée, 4. — Louis Kimpe, rue du Ballon, 14. — Malvina Lesage, au Hutin, maison Houset, 3. — Arthur Lesieux, rue du Fort, cour Leplat, 3. — Henri François, rue du Pile, 50. — Elisa Vanhante, rue de la Barbe d'or. — Malvina Verbeurgt, rue de Flandre, 25. — Louis Rachet, rue St-Jean, 9. — Pierre Lefortry, rue du Collège, 50. — Julie Neetesonne, rue des Anges, 15. — Blanche Vervaecke, rue de la Lys. — Marie Scamps, rue du Tilleul, 61. — Emile Hay, au Pile. — Elodie Vandoorsselaere, rue St-Jean prolongée, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 janvier 1876. — Clémence Dazin, 6 mois, rue de l'Union, 6. — Jean Coget, 85 ans, sans profession, rue du Moulin-de-Roubaix, 79.

Du 4. — Louis Pluquet, 1 an, rue des Longues-Haies, 10. — Edouard Prudhomme, 1 an, rue de l'Alma, 22. — Marie Ergo, 65 ans, ménagère, rue du Grand-Chemin, 26. — Dhondt, présenté sans vie, rue d'Arcole, 1. — Jean-Baptiste Nys, 5 jours, rue Decrèmes, 6.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 3 janvier. — Louis Corbeaux, 30 ans, pharmacien, et Zélia Cauet, 19 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEGAY-FARCY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle AMÉLIA LEGAY décédée à Roubaix, le 5 janvier 1876, à l'âge de 22 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et salut solennels** qui auront lieu le vendredi 7 janvier 1876, à 2 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Barbe-d'Or prolongée, 3.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix.*

BELGIQUE. — *La grève dans les districts houillers.* — On lit dans le *Nord* du 5 janvier :

« Les rumeurs les plus inquiétantes ont circulé avant-hier à Bruxelles, sur l'attitude des ouvriers en grève dans les districts houillers du Hainaut. On avait dit à la Bourse que la grève du centre avait nécessité l'intervention de la force armée, et que les troupes avaient dû faire usage de leurs armes. Une lettre de la Louvière qu'un de nos confrères a publiée sous toutes réserves, disait que des troubles graves avaient eu lieu aux charbonnages de La Louvière; que des coups de feu avaient été tirés et que la garnison de Mons était partie en toute hâte. En outre, le bruit courait en ville qu'il était parti de l'artillerie de Bruxelles. Rien de tout cela n'était fondé. La *Gazette* a envoyé sur le théâtre des grèves un de ses rédacteurs qui lui a expédié hier soir la dépêche suivante :

« C'est à Marlemont et non à La Louvière, que les troupes ont été envoyées. Jusqu'à présent les grévistes restent calmes. Je n'ai pas entendu parler de coups de feu tirés à La Louvière. »

— La situation reste la même à La Louvière, et contrairement à ce qu'annoncent certains journaux de Bruxelles, aucun conflit n'a eu lieu hier, entre la troupe et les grévistes. Les soldats ont pris position à Morlanwelz.

Le travail continue dans tout le bassin houiller de Charleroi, sauf au charbonnage du Grand Bordia à Jumet, où 700 ouvriers se sont mis en grève.

(*Gaz. de Mons.*)

— Nous apprenons que hier après-midi, la gendarmerie de Bruxelles est partie en deux détachements pour Charleroi, afin de prêter main-forte à l'autorité locale en cas de désordres. Une partie de la garnison de Bruxelles, sans être absolument consignée, a néanmoins reçu l'ordre d'être prête à partir pour la province de Hainaut, au premier signal.

(*Courrier.*)

— Depuis hier matin, les ouvriers mineurs des charbonnages de bois d'Heigne et du Grand Bordia à Jumet sont en grève.

On nous rapporte qu'un meeting a eu lieu dans la journée à Gohyssart, on dit même que deux cents grévistes étaient venus de Marlemont pour y assister.

La gendarmerie de Charleroi a été renforcée d'un détachement de 25 hommes arrivés hier soir, de Bruxelles, et commandés par M. le lieutenant André.

(*Progrès de Charleroi.*)

— Depuis plusieurs jours, des bruits de grève circulent à Charleroi; on citait également plusieurs charbonnages du bassin qui devaient chômer. Hier soir, ces bruits prenaient plus de consistance par suite de l'arrivée en notre ville d'un peloton de gendarmerie, commandé par le lieutenant André, de Nivelles. Ce matin on ne parlait de rien moins que de coups de fusils qui auraient été tirés, d'un gendarme tué et de l'arrivée de troupes dans plusieurs communes des environs.

Nous pouvons affirmer que tous ces bruits n'ont rien de fondé.

Deux charbonnages seulement chôment : le Grand-Bordia et Bois-d'Haine.

(*Journal de Charleroi.*)

— L'ASSASSINAT DU SERGENT DE VILLE CARPAY continue à être l'objet de l'attention publique à Liége. On se demande chaque jour où en est l'enquête relative à cette grave affaire et l'instruction concernant les trois Allemands arrêtés.

D'après ce qu'on assure, le villebrequin trouvé place de la Madeleine a été présenté hier à un grand nombre de marchands de grosse quincaillerie, dans l'espoir que cet outil serait reconnu par l'un d'eux et qu'il pourrait donner quelque renseignement sur son acquéreur.

On a appris que, la veille du crime, un individu avait acheté un revolver chez un fabricant d'armes de la rue du Pont-d'Avroy.

Ce fabricant d'armes doit être confronté aujourd'hui même avec les individus arrêtés.

Faits divers

— Deux nouvelles améliorations dans le service scolaire de la ville de Paris, viennent d'être mises à l'étude. On a remarqué, en effet, que beaucoup d'enfants des écoles de la ville restent dans les rues de 7 à 8 heures du matin, par la raison que leurs parents partent pour leur travail beaucoup plus tôt. Il est question, pour remédier à cet inconvénient, d'ouvrir dans toutes les écoles communales des salles spéciales d'étude et de récréation, où les enfants seraient reçus et surveillés, à partir de 7 heures du matin en hiver et de 6 heures en été. La seconde amélioration consiste dans la création d'écoles centrales de dessin industriel, où les élèves, déjà instruits dans les éléments à l'école communale, pourront se perfectionner et acquérir des connaissances artistiques aussi complètes que possible.

— On débarquait à Marseille, il y a quelques jours, dit un journal, un chargement de sucre provenant de Batavia, lorsque du milieu des sacs alignés les portefaix virent sortir trois serpents boas qui se réfugièrent dans les magasins. Les travaux furent aussitôt suspendus et on avisa aux moyens de déloger ces terribles hôtes. A cet effet, on empoisonna des pigeons avec de la strychnine et on les jeta aux serpents, qui s'empressèrent de dévorer cette proie. Deux d'entre eux seulement sont morts et ont pu être enlevés. L'un d'eux ne mesure pas moins de deux mètres seize centimètres de long. Ces animaux, connus sous le nom de trigonocéphales, ont la tête recourbée et aplatie; leur piqûre laisse peu d'espoir à celui qu'elle atteint.

A l'heure qu'il est, le troisième de ces monstres n'est pas encore retrouvé.

INCENDIE D'UNE FILATURE DE COTON. — On lit dans le *Globe* d'hier soir :

« De bonne heure, ce matin, le feu a pris à la filature de coton de la Compagnie Home Kridge à Atherton.

» L'usine était relativement neuve et avait une hauteur de quatre étages. Elle employait quarante mille broches et deux cents ouvriers y travaillaient. Le corps de l'édifice a été complètement détruit dans deux heures. On ne sait pas comment le feu a pris. La filature avait arrêté les travaux depuis vendredi.

» La perte qui s'élève à 35,000 livres sterling (375,000 francs,) est entièrement couverte par les assurances. »

— La *Nouvelle Presse libre*, dans un article intéressant sur la décadence du spiritisme, nous apprend que le congrès des spirites qui a eu lieu il y a deux mois à Londres ne se composait que de deux cent adeptes obscurs, presque tous Anglais ou Américains :

« Tout s'y passa fort mystérieusement; les représentants de la presse furent catégoriquement exclus; un esprit général de défiance et de soupçon régna sur les actes de l'assemblée. C'est qu'en effet les actions du spiritisme sont en baisse depuis la condamnation du photographe Buguet et surtout depuis la cruelle mésaventure arrivée à M. Robert-Owen, le fils du fameux socialiste.

» Cet excellent homme, estimé par son savoir et ses lumières, s'était laissé prendre aux grossiers manèges employés par un prétendu esprit qui prenait le nom de Katteking, pour faire croire à des apparitions et des spectres. Il publia, l'été dernier, dans l'*Atlantic Monthly*, une revue américaine importante, un article où il dévoilait, avec l'enthousiasme d'un néophyte, les merveilles dont il avait été témoin. Mais, dans l'intervalle, un habile reporter, qui avait pénétré en partie les trucs dont se servait l'esprit, découvrit qu'il n'était autre qu'une ancienne servante, jeune et jolie qui, sans avoir eu besoin d'être longtemps stylée, dupait, par les tours de passe-passe les plus ordinaires, une foule de gens instruits et soi-disant éclairés.

» Le journaliste gagna le cœur de la belle et s'engagea à l'épouser, si elle consentait à rendre publics les secrets de sa façon d'opérer. C'est ce qu'elle fit; et les Américains, si fiers de leurs lumières, apprirent avec stupeur par quels procédés, ridiculement élémentaires, on l'avait mystifié. Ce sera une honte éternelle pour le XIXe siècle que de s'être laissé berner aussi facilement. Katteking a quitté sa profession d'esprit, bien qu'elle lui rapportât gros, et a épousé son journaliste; le pauvre Owen est devenu fou. »

— Sur la demande du conseil municipal de Sébastopol, l'empereur Alexandre a autorisé l'ouverture d'une souscription nationale pour établir dans la ville un boulevard historique le long de toute l'ancienne ligne de défense de la place pendant la guerre de Crimée. Les dons des particuliers et le produit des souscriptions seront reçus dans toutes les trésoreries locales, à titre de dépôt, et seront envoyés trois fois par an, au préfet de Sébastopol.

— Une histoire de sergent prussien racontée par la *Gazette de Fulda* :

« Le sergent Schæfer, du bataillon en garnison dans notre ville, a été conduit à Francfort, pour être jugé comme prévenu de mauvais traitements envers des soldats. Voici ce qu'il faisait de plus intéressant : il ordonnait aux soldats de sa chambrée de se lever pendant la nuit, leur défendait de mettre un autre vêtement que leur chemise, leur faisait mettre leur sabre et leur casque, et leur faisait faire l'exercice dans cet accoutrement. Il lui est arrivé, dans une pareille occasion, de frapper quelques soldats avec un martinet, d'une façon si brutale que les traces de sa sauvagerie étaient tout à fait visibles sur le corps de ses victimes.

— La commission de l'Exposition du Centenaire à Philadelphie vient d'accomplir un véritable tour de force. En une seule matinée elle a transporté de Washington à Philadelphie le chef du pouvoir exécutif, les ministres, les membres des deux Chambres, les chefs des divisions des ministères, en un mot presque tout le personnel du gouvernement amé-

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 7 JANVIER 1876.

— 2 —

Les Filles du Colonel

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX

(*Suite*)

M. de Clarande, tout heureux de l'impatience qu'il voyait sur les mines joyeuses, prit plaisir à prolonger cette minute d'attente.

Il assujettit solidement son lorgnon sur le maître nez dont était décoré son mâle visage, s'approcha des bougies, déplia le papier, et lut en savourant chaque mot :

« Mon cher Clarande,

» Tu es nommé colonel par décision » du 24 décembre 1864; tu es le premier » averti. Viens me voir demain matin : » il y a trois régiments vacants... tu » choisiras.

» Ton vieux camarade,

» X... »

— Le brave cœur !... le digne homme ! s'écria Mme de Clarande dont les bons gros yeux, un peu louches, se remplirent de larmes de joie.

— Ainsi vous pouvez choisir, mon père, dit Judith. J'espère que vous chercherez, avant tout, une brillante garnison.

— Sois tranquille.

— S'il est possible, une préfecture.

— Tu y tiens ?

— Enormément.

— Mais, mon enfant.

— Il n'y a pas à balancer, mon père. Les préfectures donnent des fêtes, et quand on a des filles à produire, il faut y songer.

— Toujours avisée, cette Judith !... dit le colonel avec le plus indulgent des sourires paternels.

— Mon père, hasarda Hortense, ne serait-il pas plus sage de choisir un régiment qui serait, peut-être pour longtemps, dans une de ces bonnes villes de province où la vie n'est point coûteuse?

— Mais dont les plaisirs sont absents, interrompit Judith.

— Où les logements sont abordables et l'alimentation facile ? continua paisiblement Hortense.

— Mon petit intendant, répondit M. de Clarande, nous verrons à te satisfaire, et toi, Marcelle, tu n'as donc pas de préférence ?

— Moi ! fit la troisième fille du colonel avec un rire enfantin, je serai très-heureuse partout où vous me conduirez.

— Tu es une bonne fille ! dit le père en la baisant au front.

Mme de Clarande n'avait rien dit pendant ce petit débat, où se dévoilaient le caractère économe et prévoyant d'Hortense, ainsi que les goûts frivoles et mondains de Judith.

On voyait bien cependant que si l'excellente femme ne parlait pas, ce n'était pas faute d'avoir une opinion.

La sienne, qu'elle ne faisait pas ouvertement connaître, se manifesta par une mimique expressive à l'adresse de son mari.

Celui-ci finit par saisir le sens de ces muettes recommandations, et, d'un ton conciliant :

— Mes fillettes, dit-il, j'irai demain au ministère, je prendrai mes informations, et je vous promets de manœuvrer de façon à vous procurer une garnison excellente... sous tous les rapports.

Les trois sœurs accueillirent cette promesse, l'aînée avec espoir, la seconde avec incrédulité, la dernière avec insouciance, et sortirent ensemble du salon en se communiquant leurs impressions.

Restés seuls, M. et Mme de Clarande, se rapprochèrent du foyer.

C'était un bon ménage, dont vingt-cinq ans d'union avaient cimenté le mutuel dévouement, et qui mettait en commun les chagrins les plus minimes de l'existence, comme ses joies les plus attendues.

Une poignée de main longue et chaude fut silencieusement échangée entre ces deux époux, qui savaient si bien pouvoir compter l'un sur l'autre.

— Enfin ! murmura Mme de Clarande...

Et le colonel répéta avec une intime satisfaction :

— Enfin !

— Alphonse, reprit-elle, ton ami X... te rend un excellent service. Il nous faut en tirer parti dans l'intérêt des nôtres.

— Je le crois bien.

— La question de garnison mondaine qui séduit Judith, ou de garnison économique qui préoccupe Hortense, me paraît bien secondaire.

— Certainement... certainement...

— La pensée qui doit nous guider d'abord est celle de nos filles.

— Corbleu ! c'est assez essentiel.

— Il s'agit, en fixant ton choix sur un régiment, non pas de t'arrêter à celui dont l'état-major te sera le plus sympathique, ou la destination la plus agréable...

— Cependant, ma bonne...

— Il faut prendre le régiment où se trouvent le plus de célibataires.

— Ah ! diable !

— De célibataires titrés.

— Ah ! fichtre.

— Et riches... cela ne gâte rien.

— Mais ce serait le phénix que ce régiment-là.

— Eh bien !... il faut voir lequel, dans les trois numéros qui te sont offerts, se rapproche le plus du phénix.

— Tu as raison, j'y penserai.

— C'est indispensable... Des noms, Alphonse... de la fortune... une société de jeunes gens bien élevés autour de nos filles.

— Permets, permets, ma chère amie, Il y a des jeunes gens très... convenables, des officiers distingués et... célibataires, qui ne portent que des noms modestes.

— Tu connais les idées de Judith à cet égard.

— Hortense est plus sérieuse.

— Je recevrai tous tes officiers, quels qu'ils soient, mon ami, mais rien ne saurait empêcher de chercher parmi eux, pour mes enfants, une alliance noble et flatteuse pour mon amour-propre.

— Soi ! je feuilleterai l'*Annuaire*.

— Feuillette, mon ami, feuillette... il y va peut-être de l'avenir de ces chères petites.

Et comme, sur le chapitre du mariage de ses filles, la bonne mère ne tarissait pas, elle développa jusqu'au dîner, au colonel attentif, son petit plan maternel pour conduire les demoiselles de Clarande à accorder leur main aux trois brillants officiers du régiment en expectative.

Le lendemain, le premier solliciteur introduit dans le cabinet du chef du personnel, au ministère de la guerre, fut le colonel de Clarande, tout plein d'importance, d'expansion et d'amicale gratitude.

— Tu es satisfait ? lui dit gaiement le chef du personnel ; Eh bien ! tant mieux. Cela me dédommagera un peu de tous les mécontents que je suis contraint de faire, bien malgré moi.

— Cependant, dit le colonel, tu es l'équité faite bureaucratie.

— Pour les élus de la liste officielle, peut-être. Pour les évincés, au contraire, le passe-droit fait homme.

— Ah ! ça, mon cher, où m'envoies-tu ?

— Voilà... nous avons le 19e lanciers, le 15e et le 17e hussards.

— Puisque tu veux m'autoriser à choisir, je vais d'abord jeter un coup d'œil sur l'*Annuaire*.

— A ton aise, j'expédierai autre chose en t'attendant.

Le chef du personnel frappa sur un timbre pour faire introduire un nouveau visiteur.

Le colonel, avisant l'*Annuaire* sur l'angle du bureau, s'en empara et l'emporta près de la fenêtre pour l'étudier consciencieusement.

Dès le premier regard, il constata avec plaisir que plusieurs de ses anciens camarades se trouvaient disséminés dans lesdits régiments ; que la composition en étaient généralement excellente, et qu'il pouvait, en quelque sorte jouer à pile ou face celui de ces corps qu'il aurait l'honneur de commander.

Ses instincts militaires étaient donc servis à souhait.

Toutefois, les instructions précises de Mme de Clarande, pour qui il professait une déférence méritée, lui revinrent à l'esprit avec une netteté implacable.

Elle voulait des célibataires... des décorations... des noms aristocratiques... et des titres aussi.

(*A suivre*).